SYNTHESE - PROCEDURE D'AVANCEMENT DE GRADE

Le CDG vous accompagne en mettant à votre disposition, sur notre site internet, les modèles d'actes associés aux différentes étapes

1

La collectivité ou établissement doit avoir, après avis du Comité Social Territorial :

- Fixé ses ratios d'avancement de grade par délibération,
- Pris un arrêté pour établir ses LDG en matière de valorisation et promotion des parcours professionnels.

Modèle de délibération fixant les ratios

Formule de saisine du CST

2

Transmission des tableaux de propositions d'avancement de grade par le CDG

Après recensement des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires.

3

Étude des propositions

- Hiérarchiser les avancements en fonction des ratios et des LDG.
- Vérification des conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

4

Vérification auprès du CDG des règles de quotas ou de l'alternance pour les agents de catégorie B

Modèle d'arrêté de tableau annuel d'avancement de grade

5

Elaboration des tableaux annuels d'avancement

- Prendre un arrêté portant tableau annuel d'avancement pour chaque grade
- Transmettre le tableau au CDG qui en assure la publicité.

6

Nomination des agents

- Arrêté individuel d'avancement de grade, notifié à l'agent et transmis au CDG.
- Requiert un emploi vacant au tableau des effectifs.

Modèle de délibération de création de poste

Edition des projets d'arrêtés par le CDG sur demande via la fiche navette

Réclamations

Communication à la demande de l'agent des raisons ayant motivé sa non-inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade en s'appuyant sur les LDG et les éléments relatifs à sa carrière.
Possibilité pour l'agent de se faire assister par un représentant syndical.